

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22

N° ordre
21-58

N° ordre dans la séance :
DE-09092021-13

Date de la convocation :
01/09/2021

Date de l'affichage :

16 SEP. 2021

SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, Robert VILLARD Adjoint, Christelle MARCHAND, BRAVI Nadine, DI PAOLO Frédéric, GUILLERMET Sylviane, Katerina CHAPMAN, Dominique SCALMANA, MOUTOT Mickaël, VALTON Emilie, GERRA Dominique, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, Thierry CURTELIN, conseillers

Absents excusés : PETITE Anne-Laure (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Madame Déborah GLEYZE (procuration à Madame Danielle RAVIER), Madame Christelle BOUVIER

Secrétaire de séance : Monsieur Robert VILLARD

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUGEY SUD ET LA COMMUNE DE CULOZ POUR LA VALORISATION DES VÉGÉTAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Bugey Sud a pour compétence, la collecte de tous déchets ménagers et donc des végétaux produits par les particuliers, les collectivités et par extension, les professionnels. Le recyclage des végétaux par la création d'une filière de compostage collectif est apparu, pour la CCBS, comme une solution de développement durable.

Dans ce cadre, la commune avait signé une convention le 17 septembre 2018 qui arrivera à échéance le 11 octobre 2021.

La CCBS propose la reconduction de la convention pour trois années. Le montant de la prestation est fixé à 27 € la tonne toutes charges comprises. Ce prix sera révisé chaque année après un bilan économique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Communauté de communes Bugey sud et la Commune de Culoz pour la valorisation des déchets végétaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces en ce sens.

DIT que la présente délibération sera transmise à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

